

**DECISION DU PRESIDENT
PAR DELEGATION DU CONSEIL METROPOLITAIN**

DECISION N°2022.00697

**STADE GEOFFROY-GUICHARD - TRAVAUX DE REMISE EN
ETAT DES SOLS DES BANCs DES REMPLAÇANTS**

Le Président de Saint-Etienne Métropole,

VU l'article L. 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU le Code de la Commande Publique et notamment ses articles R. 2123-1 1° et R. 2123-4,

VU la délibération du Conseil Métropolitain en date du 17 juillet 2020, portant délégation au profit de Monsieur le Président des pouvoirs découlant des dispositions sus-énoncées,

CONSIDERANT que suite aux événements à l'issue du match de barrage ASSE-AUXERRE du 29 avril 2022 et des dégradations occasionnées par les supporters avec des engins pyrotechniques qui ont brûlé les revêtements de sol moquette des bancs des remplaçants,

CONSIDERANT la nécessité de remettre en état rapidement ces revêtements en vue de la reprise du championnat de Ligue 2 et avant le démarrage des travaux de remplacement de l'éclairage du terrain et de la sonorisation,

CONSIDERANT qu'une consultation directe a été faite et que trois entreprises ont répondu,

CONSIDERANT que l'entreprise BARSOTTI a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse,

DECIDE

ARTICLE 1

Un marché public est conclu avec l'entreprise BARSOTTI sise 6 impasse Côte Thiollière – 42100 Saint-Etienne pour un montant de 7 355,32 € HT, soit 8 826,38 € TTC.

ARTICLE 2

La dépense correspondante sera imputée au budget principal de l'exercice 2022 en SPOR/21351 HT/STADE opération 200.

ARTICLE 3

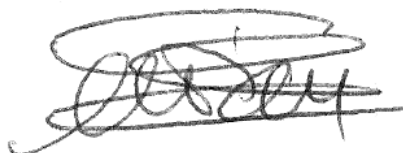
La présente décision dont il sera rendu compte à la plus prochaine réunion du Conseil Métropolitain, sera publiée et transmise à Madame la Préfète de la Loire.

ARTICLE 4

Monsieur le Directeur Général des Services par intérim et Monsieur le Trésorier Principal Municipal sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Saint-Etienne, le 11 juillet 2022.

Le Président,



Gaël PERDRIAU

RECU EN PREFECTURE

Le 11 juillet 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99_AU-042-244200770-20220629-C20220069710

Date de mise en ligne : 11 juillet 2022